

APRÈS ART. 60

N° II-1696

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1696

présenté par

M. Borowczyk, Mme Piron, M. Morenas, Mme De Temmerman, M. Testé, Mme Rilhac,
Mme Hérin, Mme Vanceunebrock, M. Mis et Mme Khedher

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 60, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.